

SOCOTEC BELGIUM ASBL

## Nr 3091

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante				
N° de rapport :				
Concerne : ☼ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique				
Type d'habitation : ⚠ maison ☐ appartement ☐ autres :				
Type d'habitation : ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :				
Personne sur place :				
Adresse de la visite: Allac du Dollac Allac 180				
Date de visite : 0.5/0.9/1. CDate d'émission : 0.5/1.4 Références client : 1.1.4				
Référentiel réglementaire : RGIE art.   271 276 bis et dérogations 2 271 bis 278				
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
Description de l'installation visitée :	-			
Tension d'utilisation : A Protection générale du branchement : A				
□ 3N400 V □ 3x230V □ 2x230V □ 1N400V Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux :				
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :				
	I = I	- D		
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou	
		ordre	dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		X		
Etat du matériel électrique installé	X			
Mesures de protection contre les contacts directs	1			
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des				
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		20 A		
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la				
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	110	X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X			
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			V	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	V	3	4	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	1			
Résistance de dispersion de la prise de terre :> $\frac{1}{2}$ $\Omega$	×	V		
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individ	uel de l'agen	SOCOTECE	ELGILIM achi	
Manquements / Notes :	der de rageri	COCCILCD	LLOIUW asbi.	
1/ ' - 2				
Voir Annexe				
			45.470.7	
1/2010/1910/1010/1010/PUITTETUUTOON AANAA OO O				
	*******			
			CALL STATE OF STATE O	
Conclusion:				
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain	contrôle péri	odique est à e	ffectuer	
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.		•	5	
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une vis	site complén	nentaire est à	5	
exécuter par le même organisme après mise en conformité 💢 au terme de 18 r	nois après s	ignature de l'a	icte de	
vente.			į į	
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un exame	en compléme	entaire est à e	xécuter S	
par le même organisme en vue de compléter le dossier.			į	
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa de l'inspecteur :	lu demandeur	pour réception	:   {	
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL  CUFFARO  WWW.certigreen.be  Tel. 04711580.708	1		19	
widreeling 708			1	
CLIFFARO WINN. CETUS 80.10			1	
WWW OAT II	REV		5	
SOCOTE DOMENICO TEL			2	



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 0540 23/1609 05/01
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.  Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.  Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.  Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : Colhol.
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.  Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).  Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.  Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
$\square$ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
☐ La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants:  Albanic de plans de la